

AMENDEMENT 1

déposé par Margarita Starkevičiūtė, au nom du groupe ALDE

Rapport

A6-0025/2005

Othmar Karas

Finances publiques dans l'UEM – 2004

Proposition de résolution

Considérant B

- B. considérant que, au cours de la dernière décennie, l'économie de l'Union européenne a connu une croissance bien inférieure à son potentiel, avec diminution non seulement des investissements privés, mais aussi des investissements publics bruts, qui, dans la zone euro, sont tombés de 4 % du PIB au début des années 1970 à 2,4 %, et que, notamment faute de réformes structurelles et d'investissements *productifs* dans de nombreux États membres, le taux de croissance du PIB de la zone euro a été, une fois de plus, inférieur aux prévisions,

Justification

Par définition, le principal moteur de la croissance économique est la croissance de la productivité; dès lors, seuls des investissements réalisés avec efficacité peuvent stimuler la croissance.

Or. en

AMENDEMENT 2

déposé par Margarita Starkevičiūtė, au nom du groupe ALDE

Rapport

A6-0025/2005

Othmar Karas

Finances publiques dans l'UEM – 2004

Proposition de résolution

Paragraphe 4

4. note que la gestion des mutations économiques dans les pays d'Europe centrale et orientale a eu, dans certains nouveaux États membres, une forte incidence sur les niveaux de leur déficit et de leur dette publique; ***considère que des réformes budgétaires plus ambitieuses, assorties de réformes structurelles, sont nécessaires pour renforcer les incitations au développement de l'emploi et aux investissements destinés à accroître la productivité;***

Justification

Des réformes budgétaires structurelles et d'autres réformes sont nécessaires pour faire en sorte qu'il y ait une base stable de recettes qui permettraient le financement de dépenses de cohésion légitimes.

Or. en

AMENDEMENT 3

déposé par Margarita Starkevičiūtė, au nom du groupe ALDE

Rapport

A6-0025/2005

Othmar Karas

Finances publiques dans l'UEM – 2004

Proposition de résolution

Paragraphe 4 bis (nouveau)

4 bis. estime qu'il convient d'abaisser les taux d'imposition et, dans le même temps, de compenser toute diminution des recettes par une collecte plus efficace des impôts; considère que des taux d'imposition élevés ne sont pas compatibles avec la nécessité d'inclure une plus grande partie de la population dans la main-d'œuvre et de rester compétitif sur les marchés internationaux dès lors que les économies à bas salaires deviennent plus concurrentielles ;

Justification

Les autorités redoutent, à juste titre, que l'abaissement du taux d'imposition entraîne une diminution des recettes. Toutefois, l'expérience récente d'autres pays qui ont baissé les impôts donne à penser que les recettes ne diminuent pas forcément beaucoup, si un effort concomitant en matière d'exécution conduit à de meilleurs résultats en matière de paiement des impôts.

Or. en

AMENDEMENT 4

déposé par Margarita Starkevičiūtė, au nom du groupe ALDE

Rapport

A6-0025/2005

Othmar Karas

Finances publiques dans l'UEM – 2004

Proposition de résolution

Paragraphe 7

7. souligne la nécessité de statistiques budgétaires améliorées, avec définitions, méthodes de calcul et procédures plus précises et normalisées, **à énoncer dans un manuel d'orientations méthodologiques**, et se félicite que la Commission ait pris l'initiative de présenter des propositions prévoyant, d'une part, des normes minimales en matière d'indépendance, d'intégrité et de qualité des instituts nationaux de statistiques et, d'autre part, l'octroi, à Eurostat, d'une compétence renforcée pour coordonner, suivre et contrôler sur place les chiffres communiqués par les États membres;

Justification

Des orientations méthodologiques élaborées rapidement garantiront la comparabilité des données nationales et amélioreront sensiblement la qualité des agrégats statistiques. Un manuel de statistiques budgétaires serait aussi utile aux étudiants de différents États membres de l'UE.

Or. en

16.2.2005

A6-0025/5

AMENDEMENT 5

déposé par Margarita Starkevičiūtė, au nom du groupe ALDE

Rapport

A6-0025/2005

Othmar Karas

Finances publiques dans l'UEM – 2004

Proposition de résolution

Paragraphe 9

9. souligne la nécessité d'améliorer en permanence l'administration fiscale et de mettre en place un système efficace de collecte des impôts, afin ***de créer des conditions favorables à l'activité des entreprises sur le marché unique tout entier***, de promouvoir une culture d'esprit d'entreprise et d'encourager les créations d'entreprises;

Justification

L'environnement des entreprises reste difficile pour les petites et moyennes entreprises, lesquelles ont toujours affaire, dans le domaine de la collecte des impôts, à des réglementations complexes, dont l'observance demande du temps et qui diffèrent d'un point à l'autre de la Communauté.

Or. en